



Municipalité de Saint-Épiphane Animatrice(teurs) du Camp de jour 2017

La Municipalité de Saint-Épiphane procède actuellement au recrutement de candidats(tes) pour combler deux postes pendant la période estivale.

Mandat :

Sous la responsabilité de la technicienne en loisirs, les titulaires des postes d'animateurs (trices) devront animer un groupe d'âge de 5 à 12 ans, 5 jours par semaine, durant tout l'été.

Sommaire des tâches :

- Planifier, animer et superviser des activités d'animation pour les jeunes ;
- Assurer l'ordre et le bon fonctionnement du Camp de jour ;
- Assurer la sécurité des jeunes participants ;
- Émettre un calendrier d'activités pour la saison, un rapport quotidien et un rapport final.

Exigences :

- Être âgé(e) de 16 ans ou plus ;
- Posséder une expérience en animation avec les jeunes ainsi qu'une formation en secourisme d'urgence ou général serait un atout ;
- Avoir un bon sens de l'organisation ;
- Faire preuve de maturité, d'autonomie et d'un bon jugement ;
- Être disponible pour travailler jusqu'au 18 août 2017;
- Être disponible pour une formation d'animateur (trice) (date à déterminer).

Conditions de travail :

- Horaire flexible
- Le salaire et les horaires de travail sont établis en fonction des postes. La période de travail s'étalera du 26 juin au 18 août, soit 8 semaines de travail.
- En postulant, le (la) candidat(te) confirme qu'il (elle) disposera d'un moyen de transport pour se rendre au travail.

La date limite pour postuler est le **vendredi 5 mai 2017 à midi**.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, à l'attention de monsieur Nicolas Dionne, directeur général, au 280, rue Bernier, Saint-Épiphane, G0L 2X0, ou par courriel à : direction@saint-epiphane.ca.

Seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées. À compétence égale, la Municipalité privilégiera les candidatures provenant de la Municipalité de Saint-Épiphane. **En raison du travail avec des mineurs, un formulaire de vérification d'antécédents judiciaires devra obligatoirement être complété par les candidats(tes) majeurs(res).**